

sité d'une inspection rigoureuse. Ont été rapatriés dans leurs pays respectifs, au cours de la période en question, 749 individus pour criminalité; 253 pour vagabondage; 648 pour aliénation mentale; 2,461 individus sans moyens d'existence; 22 pour sénilité; 133 faibles d'esprit; 226 pour débilité générale; 271 tuberculeux. Et cependant cette puissante vague d'immigration continue de se déverser ici, en présence d'une inspection des plus insuffisantes.

Le Canada est arrivé à une étape où il lui est permis de faire choix des meilleurs éléments. Le grand problème qui se dresse aujourd'hui devant le Dominion, ce n'est pas le chiffre de l'immigration, mais l'assimilation de l'immigrant. Au cours de la dernière législature il a été souvent question ici de la rivalité entre Ontario et l'Ouest. Pourquoi existerait-il d'antagonisme entre l'Ouest et l'Ontario? Ontario a donné à l'Ouest la fleur de sa population. L'Ouest s'acquitte parfaitement de sa tâche et dans les efforts qu'il tente pour assimiler les citoyens que lui envoient les autres pays, il a vidé nos écoles; au point qu'il nous est devenu impossible d'obtenir des instituteurs pour ces écoles. Mais de ce chef, il n'existe pas d'antagonisme dans l'Ontario. Ontario s'enorgueillit du rôle qu'il joue en continuant à répandre, grâce aux petites écoles de l'Ouest, nos idéals d'ordre, de justice et de civilisation.

J'aborde maintenant une question délicate, celle de la marine de guerre. Si j'en juge d'après l'attitude du peuple à cet égard, il régné peut-être quelque doute, quelque incertitude. Dans l'adresse transmise au roi par l'assemblée législative du Haut-Canada, le 23 janvier 1826, il régné une note de loyalisme constitutionnel.

Je cite:

Qu'il plaise à Votre Majesté, nous ne saurions nous ranger à l'avis de ceux qui prétendent que, parce que nous habitons une colonie éloigné du Royaume-Uni, nous ne saurions prendre un aussi vif intérêt que les autres sujets de Sa Majesté aux événements qui peuvent tendre à la force et à la prospérité de l'empire ni être également tenus de participer aux dangers et aux infortunes des guerres qui peuvent devenir nécessaires pour venger l'honneur de la couronne de Votre Majesté ou pour le maintien des droits de la nation britannique.

Si je cite cet extrait, c'est qu'il diffère sensiblement du système consigné dans la loi du service naval adoptée par les députés de la gauche. Je ne veux pas provoquer de débat à cet égard; seulement, si je saisis bien l'esprit des débats de la dernière session, voici les deux enseignements qui s'en dégagent bien vivement: d'abord que la marine de guerre canadienne ne fait pas partie de la flotte britannique, et en outre que, par suite d'une déclaration de neutralité, au point de vue constitutionnel, nous nous croiserions les bras en temps de guer-

re, loin du théâtre des opérations. Avocat, je ne saurais comprendre en vertu de quelle déclaration le Canada pourrait, en temps de guerre, se tenir éloigné de la sphère des opérations, à moins de proclamer son indépendance. Voilà pourquoi je ne saurais approuver ni la loi du service naval ni le système naval du chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier). La tendance de ce système est vers la déclaration de l'indépendance du Canada au lieu de conspirer à une plus étroite union des dominions d'outre-mer avec la couronne britannique.

Le discours du trône fait allusion à la visite du premier ministre et de ses collègues à Londres. Si je ne me trompe, ce paragraphe comporte trois affirmations: d'abord, l'aide est d'urgence; en deuxième lieu, l'obligation nous incombe de prêter aide; en troisième lieu, nous sommes disposés à faire quelque chose. Comme on ne nous donne pas le moindre aperçu des conditions, il nous est impossible ou du moins difficile de discuter la question à fond; seulement, disons-le ici, le fait qui frappe l'observateur même le plus inattentif, c'est l'immense essor donné à leurs marines de guerre par les puissances étrangères.

Un rapport récemment publié par le gouvernement britannique donne l'augmentation du budget naval des principales puissances européennes, au cours de la dernière période décennale :

Pays.	Dépenses, 1901-2.	Dépenses, 1912-13.	Aug- menta- tion.
Gr.-Bretagne. . .	£31,000,000	£45,000,000	50%
France.	14,000,000	18,000,000	30%
Russie.	9,000,000	18,000,000	100%
Allemagne. . . .	9,000,000	22,000,000	140%
Autriche- Hongrie.	2,000,000	6,000,000	300%
Italie.	5,000,000	9,000,000	90%

Est-il possible de fermer les yeux sur pareille situation? On a beau dire que la diplomatie peut aplanir les difficultés; sans doute, la diplomatie tend à la paix, mais vienne l'heure suprême de l'épreuve, et seule la puissance de l'Angleterre peut défendre les droits de l'Angleterre; aussi est-ce le devoir de la mère-patrie et des jeunes nations venues d'outre-mer de veiller à ce que cette puissance soit utilisable en temps opportun. Les critiques du premier ministre disent que même en admettant que la situation soit critique, le Canada n'est nullement tenu de verser de contribution et ils allèguent diverses raisons à l'appui de leur assertion. Certains s'appuient sur la doctrine de Munroe. Les Etats-Unis, disent-ils, ne permettront jamais à une puissance étrangère de s'emparer du Canada. Depuis quand, monsieur le président, les Canadiens ont-ils fait preuve de faiblesse au point de compter sur l'appui d'une nation étrangère pour assurer